

Leçon 2 : Droits et responsabilités liés à des relations saines

Introduction

Dans cette leçon, les élèves apprendront les droits et responsabilités associés à toute relation saine. Tout droit que l'on revendique dans une relation est assorti d'une responsabilité pour l'un ou l'autre des partenaires. Le respect mutuel des droits et responsabilités inhérents à la relation représente une façon d'assurer l'épanouissement des partenaires dans leur relation.

La présente leçon fournit aux élèves l'occasion d'examiner et d'explorer les nombreuses facettes des droits et des responsabilités dans une relation et de les appliquer à divers types de relations.



Résultat d'apprentissage spécifique

- 12.RS.3** Examiner les droits et responsabilités des partenaires dans une relation, et explorer en quoi le respect de ces droits et responsabilités peut influencer sur le développement des relations.



Principaux éléments de connaissance

- Pour avoir des relations saines, il faut que les droits individuels (comme consentir à une activité sexuelle) et les responsabilités de chaque partenaire soient respectés.
- Comprendre les droits et responsabilités signifie notamment respecter les points de vue individuels relatifs à la culture, à l'égalité entre les sexes, à l'âge, à l'orientation sexuelle et à la religion, mais aussi à d'autres aspects.



Questions essentielles

1. Quels sont les droits et responsabilités des partenaires dans une relation?
2. Quelles sont les caractéristiques du consentement à une activité sexuelle?



Information générale

Qu'est-ce qu'un droit?

Un *droit* est l'autorisation ou le pouvoir légal ou moral de faire ou de ne pas faire certaines actions. Chaque droit accordé à une personne comporte aussi un devoir ou une

responsabilité correspondante. Par exemple, les détenteurs d'un permis de conduire ont le droit de conduire un véhicule sur des routes publiques et la responsabilité de suivre les lois et les règlements régissant la conduite sur la route pour assurer leur propre sécurité et celle des personnes qui les entourent.

Toute personne a des droits et peut s'en prévaloir, comme le droit à la vie et à l'amour, le droit d'avoir des soins, de la nourriture, de l'eau, un abri et un environnement sans danger, le droit de faire des choix librement et de se sentir fier de ses propres actions, le droit à la vie privée, à l'éducation et à un traitement juste et équitable. Certains droits sont déterminés par la loi (p. ex., l'âge minimum pour la consommation d'alcool), d'autres sont assortis de conditions (p. ex., la liberté d'expression mais sans discrimination) et certains peuvent devenir limités ou restreints (comme l'imposition d'un couvre-feu).

Législation sur les droits de la personne

La *Charte canadienne des droits et libertés*, qui est la Partie 1 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, garantit les droits et libertés des citoyens canadiens. Il pourrait être utile de réviser, avec les élèves, certains aspects de la législation et des politiques canadiennes sur les droits et libertés. (Les élèves du Manitoba ont étudié ces droits et libertés au cours de Sciences humaines de 9^e année.)

LÉGISLATION FÉDÉRALE

La *Charte canadienne des droits et libertés* établit les droits et libertés qui, aux yeux des Canadiens, sont nécessaires dans une société libre et démocratique. Elle établit les droits à l'égalité devant et selon la loi, notamment en ces termes :

Garantie des droits et libertés

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Droits à l'égalité

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Diversité culturelle : Un juste équilibre entre les responsabilités et les droits légaux

Les élèves du Manitoba peuvent provenir de différents horizons et avoir vécu diverses expériences influant sur leurs connaissances et leur attitude concernant les droits et les responsabilités des personnes par rapport aux lois, aux politiques et aux pratiques du Canada et des provinces canadiennes. Il est aussi important de comprendre que les droits et responsabilités des humains ne cessent d'évoluer au Canada et à l'étranger. Certains pays peuvent en être à divers stades du développement de leur législation et de politiques régissant les droits de la personne. Ailleurs, il peut y avoir une énorme différence entre la législation ou les politiques et les pratiques concrètes. Les élèves et les parents qui sont arrivés récemment au Canada peuvent avoir un point de vue différent sur ce à quoi correspondent les droits et responsabilités des citoyens canadiens, et ils ont parfois une

connaissance limitée de la législation et des pratiques du Canada en matière de droits de la personne. Il importe de faire un survol des principaux aspects de la législation et des politiques canadiennes sur les droits de la personne.

Il est aussi important de reconnaître que les élèves et leur famille peuvent représenter différents groupes confessionnels et systèmes de croyances qui peuvent être en désaccord avec certains aspects de la législation et des politiques en matière de droits de la personne. Il faut également que les élèves explorent leurs droits et leurs responsabilités d'un point de vue légal sans que leur droit à la liberté de religion en soit amoindri. Ils devront donc réfléchir à des façons de trouver un juste équilibre entre les droits et responsabilités prescrits dans la loi et leur propre religion ou système de croyances.

Il importe de se rappeler que l'équité dans une relation ne signifie pas que les deux personnes doivent faire exactement le même travail à la maison ou sous d'autres aspects du maintien d'une relation saine. D'une famille à l'autre, on observe des façons différentes de partager les responsabilités qui tiennent à une variété de facteurs. Dans certains cas, il s'agit de pratiques, de préférences ou de choix personnels, et ailleurs, cela dépend de normes sociales ou culturelles. Il est important que les élèves réfléchissent au principe d'équité et à l'incidence qu'il peut avoir dans différentes relations.

Néanmoins, comme la législation et les pratiques relatives aux droits de la personne au Canada ont une incidence sur le droit familial, il importe que tous les élèves examinent comment ces mesures permettent d'éclairer et de façonner des relations saines.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples renseignements sur les droits et libertés au Canada, veuillez consulter les ressources suivantes :

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Manitoba, 9^e année, Sciences humaines : Le Canada dans le monde contemporain : Document de mise en œuvre*. Winnipeg (Man.) : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2007. Disponible en ligne à <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/socstud/index.html>.

Ministère de la Justice du Canada. *Charte canadienne des droits et libertés*. Ottawa (Ont.) : Ministère de la Justice, 1982. Disponible en ligne à http://www.laws.justice.gc.ca/en/charter/const_fr.html.

---. *La Loi constitutionnelle de 1982*. Ottawa (Ont.) : Ministère de la Justice, 1982. Disponible en ligne à http://laws.justice.gc.ca/fr/const/annex_f.html#I.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Distinction entre un droit et un privilège : une activité d'activation

Cette activité d'activation a pour objectif de vérifier (en termes généraux) les connaissances antérieures des élèves relativement aux droits de la personne, et leur capacité de faire la distinction entre un droit et un privilège.

Pour amorcer la discussion, inviter les élèves à échanger leurs idées et à indiquer s'ils considèrent chacun des points suivants comme un droit ou un privilège au Canada :

- Se faire tatouer.
- Jouer dans une équipe sportive.
- Chahuter ou huer un officiel dans un match sportif.
- Obtenir des avis juridiques.
- Avoir des relations sexuelles.
- Se marier avec un partenaire de même sexe (gai ou lesbienne).
- Vivre en sécurité dans sa maison.
- Avoir un téléphone cellulaire à l'école.
- Avoir accès à des soins médicaux.



Information générale

Droits personnels dans les relations

Il est important que les élèves connaissent leurs droits personnels dans le cadre d'une relation. Voici des exemples des droits individuels.

UNE CHARTE PERSONNELLE DES DROITS*

- J'ai le droit d'être respecté et je vais respecter les autres.
- J'ai le droit de prendre des décisions qui sont compatibles avec mes valeurs.
- J'ai le droit d'avoir de l'affection sans être obligé(e) d'avoir des relations sexuelles.
- Si je ne veux pas d'intimité physique, j'ai le droit de dire « non ».
- J'ai le droit de commencer lentement une relation avant de m'engager.
- Si une relation tire à sa fin, je n'ai pas à me changer moi-même pour la faire durer.
- J'ai le droit de demander des changements dans une relation.

* Source : PPM 1998; rev. Sexuality Education Resource Centre Manitoba, 2008. Adaptation autorisée.

(suite)

UNE CHARTE PERSONNELLE DES DROITS (*suite*)

- J'ai le droit de retarder le moment d'avoir des enfants jusqu'à ce que je me sente prêt(e) à être parent.
- J'ai le droit d'utiliser des méthodes de protection contre les infections transmises sexuellement.
- J'ai le droit d'avoir une bonne éducation.
- J'ai le droit de faire des plans pour mon avenir.
- J'ai le droit de changer mes objectifs.



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Charte des droits et responsabilités

Amener les élèves à réfléchir aux droits et aux responsabilités associés à divers rôles dans les relations.

Marche à suivre

- Diviser la classe en petits groupes. Assigner l'un des rôles suivants à chaque groupe et demander aux élèves d'élaborer une Charte des droits et responsabilités (à l'aide du DR 3-RS) pour le rôle assumé :
 - parent (parent potentiel)
 - ami
 - enfant
 - élève
 - participant à un sport
 - employé
- Cette charte des droits et responsabilités devrait inclure les éléments suivants, divisés en deux sections débutant par :
 - J'ai le droit de . . .
 - J'ai la responsabilité de . . .
- Inviter chaque groupe à présenter sa charte des droits et responsabilités aux autres élèves.



Consulter le DR 3-RS : Charte des droits et responsabilités.



Information générale

Responsabilités dans les relations

La *responsabilité* est une obligation qu'on doit assumer et la nécessité de rendre compte de ses actes. Une personne responsable fait ce qui doit être fait, remplit ses obligations, est redevable de ses actes, fait preuve de jugement et ne laisse pas tomber les gens. Être responsable, c'est donc vivre selon ses valeurs, comme être digne de confiance, être fiable.

Quand on est en relation avec une autre personne, on a la responsabilité de prendre soin l'un de l'autre. Si l'on néglige ces responsabilités, la relation peut devenir malsaine, et parfois même dangereuse.

Chaque personne qui se trouve dans une relation a les responsabilités suivantes :

- Accepter l'autre personne en tant qu'individu et se traiter l'un l'autre avec bienveillance et attention. Toute forme d'abus est inacceptable dans une relation.
- Respecter les droits de l'autre et leur accorder toute leur importance.
- Discuter de tous les aspects de la relation, notamment de la santé sexuelle (p. ex., antécédents sexuels, analyses de dépistage d'infections transmises sexuellement ou ITS, risques, contraception), participer aux décisions et agir selon ce qui a été décidé.
- Faire de l'écoute active, valider et appuyer les sentiments de l'autre.
- Respecter les décisions prises et les choix faits ensemble.
- Faire ses propres choix et prendre certaines décisions individuellement, et laisser l'autre faire ses propres choix et décisions.
- Respecter la dignité de la relation en ne faisant jamais de pression sur l'autre personne pour qu'elle fasse des choses avec lesquelles elle n'est pas à l'aise, y compris toute activité sexuelle.

Consentement à l'activité sexuelle

En plus de reconnaître les droits et responsabilités dans les relations, les élèves doivent comprendre ce que signifie donner son consentement et comment il doit être donné dans une saine relation sexuelle. S'assurer que le consentement est actif, éclairé et donné librement est une condition essentielle à des relations sexuelles saines.

À moins que l'autre personne ne dise « oui » à un acte intime, romantique ou sexuel, le ou la partenaire n'a pas le droit de poser cet acte. Au Canada, la loi stipule que seul le « oui » veut dire oui, et que toute autre réponse veut dire NON (Klinic, p. 15).

REMARQUE POUR L'ENSEIGNANT

Étant donné la nature délicate de cette matière, prière de consulter et de suivre les directives et politiques de la division scolaire concernant l'enseignement d'un contenu potentiellement délicat. Savoir également qu'en cas de divulgation de certains renseignements, l'enseignant est tenu par la loi de le signaler aux autorités compétentes.

En 2008, la législation canadienne a monté l'âge du consentement, qui est passé de 14 ans à 16 ans. Cette loi a été changée pour mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle.

CONSENTEMENT *

- Le consentement est **actif** et non passif.
 - Le consentement résulte d'un **choix**.
 - Le consentement n'est pas le résultat d'une **manipulation**.
 - Le consentement **n'est pas forcé**.
 - Le consentement **n'est pas un acte de soumission** dicté par la peur.
 - Le consentement est **donné librement**.
- [Traduction libre]

* Source : Croix-Rouge canadienne. « Ça, ce n'est pas de l'amour ». *ÉduRespect : Prévention de la violence*. Présentation PowerPoint. Diapositive 15. 2008. Reproduction autorisée.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails sur les responsabilités dans les relations et sur le consentement à l'activité sexuelle, consulter les ressources suivantes :

Croix-Rouge Jeunesse. « Ça, ce n'est pas de l'amour ». *ÉduRespect : Prévention de la violence*. Programmes *ÉduRespect*.

<http://www.croixrougejeunesse.ca/edurespect/programs.html>.

* Klinic Community Health Centre. Teen Talk Program. *Relation Shifts*. DVD et *Facilitator's Guide*. Winnipeg (Man.) : Klinic Community Health Centre, 2007. Le *Facilitator's Guide* est disponible en ligne à <http://www.teen-talk.ca/RelationShifts.html>.

Ministère de la Justice du Canada. *Foire aux questions : Âge du consentement à une activité sexuelle*. 12 déc. 2008. <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/clp/faq.html>.

Société canadienne de la Croix-Rouge. « Ça, ce n'est pas de l'amour. Tout le monde a droit à une relation saine ». *ÉduRespect : Prévention de la violence*. Présentation PowerPoint. Diapositive 15. 2008.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

* anglais seulement



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Droits et responsabilités dans les relations intimes

Maintenant que les élèves ont examiné les droits et responsabilités associés à une relation saine, y compris la question du consentement à une activité sexuelle, inviter la classe à élaborer une Charte des droits et responsabilités pour une personne engagée dans une relation intime.



Consulter le DR 3-RS : Charte des droits et responsabilités.